Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Accès au compteur Linky

Par Cucuss

Bonjour,

Est ce légal de ne pas pouvoir accéder à son compteur EDF (linki), porte barricadée .

Dans la negative quels sont mes recours ?

Merci

Par AGeorges

Bonjour Cucuss,

En principe, l'accès à vos données Linky est accessible via
votre espace personnel Linky :

https://espace-client-particuliers.enedis.fr/cdc/accueil

Sinon, sur votre question d'accès, cela dépend un peu de votre environnement. Par exemple, dans une copropriété, les compteurs sont dans les colonnes montantes, derrière une porte qui n'est pas toujours ouverte, mais un simple "carré" suffit.

Pour ma part, je n'ai pas (pour l'instant) d'information sur le fait qu'ENEDIS pourrait mettre les Linky sous clé. Une consultation "visuelle" semble toujours accessible.

Par Isadore

Bonjour,
Vous êtes propriétaire, locataire ?

Par janus2

Bonjour,
Vous devez avoir accès au Linky, ne serait-ce que pour le réarmer s'il vient à déclencher. En effet, avec le Lynky, c'est lui qui coupe en cas de surconsommation et non plus le disjoncteur comme par le passé.

Par yapasdequoi

Bonjour,
Selon votre situation vous pouvez demander la clé :
Si locataire à votre bailleur
Si copropriétaire à votre syndic
Si propriétaire d'une maison individuelle à votre vendeur.